



Déontologie et principes professionnels des journalistes – Commission de suivi du premier semestre 2020

La première réunion de la commission « déontologie » au titre de l'année 2020 a eu lieu le 17 juin dernier.

En dépit de conditions particulières (la visioconférence est peu propice au débat), et d'un temps de réunion limité, le nombre de questions et la richesse des échanges confirment une nouvelle fois l'importance et la pertinence de cette instance.

Présidée par Pascal Doucet-Bon (directeur délégué à l'information), cette commission de suivi réunissait des délégués des 4 syndicats représentatifs au niveau de l'entreprise (SNJ, CFDT, CGT et FO) et des représentants de la direction : Yannick Letranchant (directeur de l'information), Sophie Guillin (directrice de l'information du réseau régional France 3), Frédérique-Marie Lamouret (directrice de la stratégie numérique du réseau régional France 3), Alain Rodaix (directeur de l'information du pôle outre-mer), Christophe Tortora (directeur des rédactions nationales 2/3), Alexandre Kara (directeur de franceinfo).

Le SNJ avait souhaité aborder plusieurs points au cours de cette réunion, dont :

1) Le SNJ s'inquiète de la disparition d'une conférence de rédaction digne de ce nom dans plusieurs stations pendant la crise sanitaire. Des journalistes s'en sont notamment émus à la Réunion.

Les conférences de rédaction sont indispensables à toutes les éditions d'information ! Le SNJ rappelle l'accord collectif d'entreprise du 28 mai 2013 qui indique en page 171 que *"la conférence de rédaction est le lieu du débat éditorial"*.

Réponse de la direction : la conférence de rédaction est « *indispensable, c'est une évidence* ». Sa suspension, liée à une situation sanitaire exceptionnelle, n'a été que provisoire, et dans quelques stations seulement.

Concernant le site de La Réunion, Alain Rodaix explique que des pré-conférences ont lieu avec la rédaction en chef et les adjoints, puis les reporters sont ensuite contactés en visioconférence.

Le SNJ estime que ce n'est pas tout à fait exact : dans cette rédaction, on a assisté trop longtemps à une « distribution des sujets », notamment en télé.

En tout état de cause, la direction affirme que les conférences de rédaction « normales » vont reprendre très prochainement.

2) Un reportage diffusé le 24 mai dans l'édition du « 20h » de France 2, intitulé « Envie de vivre ailleurs », a fait l'objet de nombreuses critiques. On y suit notamment une famille, celle de Kelly Simon, ravie de s'installer loin de la région parisienne.

Mais d'après le site « Arrêt sur Images », Kelly Simon serait l'une des dirigeantes de l'entreprise « Paris je te quitte », spécialisée dans « la mobilité régionale ». Cette information est-elle exacte et si c'est le cas, pourquoi n'est-elle pas communiquée aux téléspectateurs ?

Lors du même reportage, nous relayons une étude affirmant que « +42 % des franciliens veulent quitter Paris dès que possible ». Or il s'agirait d'une étude réalisée par cette entreprise « Paris je te quitte » (c'est en tout cas ce qu'indique l'infographie).

Réponse de la direction : il s'agit en effet d'un reportage qui pose de réelles questions déontologiques. Pour aller vite, et « *parce qu'aucun autre témoin n'était disponible pour le tournage* », le service concerné aurait sollicité cette famille. « *Ce n'est clairement pas une réponse satisfaisante ! Il s'agit ici d'un très mauvais choix* » affirme la direction.

La discussion s'engage ensuite sur la pertinence des « études » transmises aux rédactions, il faut redoubler de vigilance car il s'agit trop souvent de lobbying commercial, ou politique, à peine déguisé.

3) Des journalistes utilisent parfois les réseaux sociaux pour indiquer quelle marque de vêtements ils portent à l'antenne. S'agit-il de partenariats déguisés ou d'initiatives personnelles ? Quelle est la position de la direction à ce sujet ? Rappelons que l'accord collectif d'entreprise est explicite sur ce point : « le journaliste ne saurait user de sa qualité de journaliste de France Télévisions pour concourir à la publicité ou la promotion d'un produit, d'une marque, d'une entreprise, d'une association ou d'une fédération ».

Réponse de la direction : si c'est avéré, c'est un « *dérapage sérieux* ». Mélanger passage à l'antenne et promotion de vêtements n'est pas acceptable, il faudra donc un rappel à l'ordre.

Les quelques marques qui habillent les présentateurs et présentatrices sont déjà payées pour ça, il n'y a pas d'autres contreparties à fournir.

Par ailleurs, la direction regrette l'utilisation de l'image de plusieurs de nos journalistes par le site dressingdupaf.com et a demandé au service juridique de préparer une mise en demeure.

4) Un article publié sur le site de France3 Hauts-de-France, et daté du 23 avril, est consacré à la sortie d'un nouveau modèle de voiture Toyota. Plusieurs journalistes de la rédaction s'interrogent sur l'aspect plus promotionnel que journalistique de cette publication. Pourquoi aussi peu de mise en perspective sur cette information ?

Réponse de la direction : il s'agit d'un article lié à une actualité socio-économique de la région, à savoir la reprise de la production dans une usine Toyota. Ce n'est d'ailleurs pas le seul article publié, il s'inscrit dans le cadre d'un dossier plus complet.

La discussion porte ensuite sur la présentation de chaque article, son éventuelle remise en perspective sur le site. La direction ajoute qu'il faut être vigilant sur « *l'atomisation des dossiers, certains articles qui font partie d'un tout peuvent être lus ou utilisés séparément* ».

5) De nombreux journalistes regrettent le recours trop fréquent aux « micro-trottoirs » dans nos JT, en particulier dans les premières semaines du confinement. La direction considère-t-elle que cette pratique s'impose aussi régulièrement dans nos reportages ?

Réponse de la direction : il ne s'agit pas ici d'une question déontologique, mais nous allons répondre une nouvelle fois qu'« *il n'y a pas de problème particulier, la plupart du temps, il ne s'agit pas de micro-trottoirs mais de témoignages de personnes dans une situation liée à l'actualité (exemple : une file d'attente pour un dépistage Covid-19)* ».

Commentaire du SNJ : sur ce sujet, régulièrement débattu, nous constatons un fossé grandissant entre la direction et les représentants des salariés. Il n'est pas question de généraliser cette forme d'interview dans tous les sujets, ou a contrario de la bannir totalement, mais plutôt d'en discuter le

« dosage » dans nos éditions.

6) La politique de « production hyper contrôlée » (casting des journalistes, scénarisation des reportages) d'éditions nationales continue de renforcer la souffrance au travail de nombreux journalistes. Travailler pour le « 20h » serait quasiment impossible pour certains journalistes expérimentés, auxquels l'entreprise a reconnu la fonction de grand reporter.

La direction peut-elle assurer qu'aucun reporter n'est « interdit » de 20h ? Devons-nous provoquer en proposant de tester, à l'image des CV anonymes, le principe des propositions de sujet anonymes ?

Réponse de la direction : *« cette question n'est pas franchement déontologique, mais nous allons le redire une nouvelle fois, il n'y a pas de blacklisting dans les éditions nationales. Les éditions sont ouvertes, d'ailleurs ces dernières semaines de nombreux journalistes issus de France 3 ont travaillé pour la première fois pour les JT de France 2, et inversement ».*

Là encore, nous observons une divergence importante entre direction et représentants des salariés. Là où la direction ne constate qu'un fonctionnement normal, nous voyons plutôt une rédaction à deux vitesses, avec des conférences de prévisions et des conférences de rédactions qui ne fonctionnent pas comme elles le devraient.

Quoi qu'il en soit, cette « sélection a priori » opérée par certaines éditions génère beaucoup de souffrance au travail pour de nombreux collègues.

7) Un reportage sur la surveillance au Grau-du-Roi a été diffusé par France 3 dans une édition « Grande région » le 8 avril dernier. Le soir même, ce reportage est rediffusé dans une édition nationale, avec un nouveau commentaire.

Problème : ce nouveau commentaire intègre des informations contradictoires avec celles collectées par les reporters de la station régionale ! Comment la direction, qui a été informée rapidement de cet incident, compte-t-elle y remédier ?

Réponse de la direction : c'est en effet une imprécision regrettable, due à un manque de communication hélas « classique » entre une équipe d'une rédaction régionale et les éditions nationales. Il aurait fallu plus d'échange et de vigilance pour la reprise de ce reportage.

8) Un article publié par France 3 Occitanie en mars, qui présentait le témoignage de « Marie », une infirmière de la région toulousaine, a fait l'objet de plusieurs articles très critiques dans la presse, mais aussi de tracts syndicaux et de débats dans les instances représentatives du personnel.

Près de trois mois après la première publication de cet article, la direction peut-elle revenir précisément sur les conditions de publication de cet article et sur les modifications qui lui ont été apportées par la suite ?

Réponse de la direction : un article a été mis en ligne le 19 mars sur le site de France 3 Occitanie. Il relaie notamment le témoignage d'une infirmière, à l'origine diffusé sur les réseaux sociaux. Cette infirmière aurait soigné un homme qu'une quarantaine d'années, testé positif au Covid-19, et qui serait mort seul, sans être entouré de sa femme et ses enfants.

Problème : l'ARS a démenti qu'un homme avec ce profil soit mort des suites du Covid-19. Le rédacteur en chef de la station aurait contacté le CHU, qui aurait refusé de confirmer ou d'informer. Sollicitée par la rédaction, l'infirmière « Marie » n'a jamais voulu indiquer dans quelle structure elle travaille. Une mise à jour de l'article a été publiée le 3 avril, et l'auteur de l'article a continué à

enquêter sur ce sujet.

Commentaire du SNJ : la direction affirme que l'article ne précise jamais explicitement « l'homme est mort des suites du Covid-19 », certes, mais il le sous-entend quand même très lourdement !

9) La direction peut-elle nous éclairer sur l'origine et l'utilisation dans les JT de franceinfo des images du déplacement du président de la République dans un hôpital du Kremlin-Bicêtre, le 10 avril dernier ? Les extraits utilisés sont-ils représentatifs du débat qui s'était engagé entre le président et les personnels soignants présents ?

Réponse de la direction : une quantité importante de rushes sont arrivés en cours de journée et ont été visionnés à la hâte. Le premier montage ne reflétait pas l'atmosphère globale de la visite du président de la République, nous l'avons d'ailleurs vite reconnu et il a été procédé à un remontage quelques heures plus tard. Yannick Letranchant préconise, dans ce type de cas, l'utilisation d'une formule du type « *contrairement à ce que laissaient penser les premières images qui nous sont parvenues...* ».

Le SNJ demande si notre consœur de France Inter, une des très rares journalistes présentes sur place, avait été contactée avant la diffusion des images. Alexandre Kara répond que cela n'a pas été fait assez vite, et c'est dommage car le recours à des confrères du service public pourrait s'avérer utile dans ce type de cas.

10) Comment et pourquoi un reportage réalisé par une personne totalement extérieure à France Télévisions, et qui ne provient pas d'une agence de presse, a pu être diffusé dans un JT de Nouvelle-Calédonie La 1ère, et ce en dépit des alertes des journalistes de la rédaction ? Quel est le cadre contractuel de la réalisation et de la diffusion de ce reportage ?

Réponse de la direction : il s'agit en effet d'un tourné en Australie par une étudiante, sur les recherches d'un doctorant originaire de Nouvelle-Calédonie. Dès qu'elle a été informée de cette diffusion, la direction de l'information outre-mer a contacté la rédaction en chef locale et lui a demandé de ne plus réutiliser ces images.

La direction confirme que cette diffusion n'a pas fait l'objet d'un stage, ou d'un contrat.

11) Des confrères JRI ou photographes indépendants se plaignent régulièrement de l'utilisation « sauvage » des images (notamment des images prises lors de manifestations) qu'ils diffusent sur les réseaux sociaux. Pas de mention en synthèse, pas de demande d'utilisation, etc...

Quelle est la politique de France Télévisions concernant l'utilisation d'images diffusées sur les réseaux sociaux par des journalistes n'appartenant pas à nos rédactions ?

Réponse de la direction : même si une diffusion sur les réseaux sociaux donne un aspect « public » la règle est évidemment de contacter l'auteur des images pour obtenir son accord, et parfois le rétribuer. Il arrive, dans de très rares cas, qu'il ne soit pas possible de le faire à temps et la direction régularise la situation a posteriori.

La direction rappelle qu'un « guide des bonnes pratiques des éditions » est disponible et prévoit ce genre de cas.